



**FICHE DE DIALOGUE<sup>1</sup>**  
pour l'orientation à l'issue de la  
**CLASSE DE TROISIÈME**

**ÉTABLISSEMENT**

.....  
.....  
.....  
Téléphone : ..... Mél : .....

**IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE**

Numéro d'identifiant : ..... Sexe : .....  
Nom Prénom de l'élève : ..... Date de naissance : ...../...../.....  
Professeur principal : ..... Classe fréquentée : .....  
Représentant(s) légal(aux) : .....

**Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation**

**Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :**

**Le passage en :**

*classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)*

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR
- 2<sup>de</sup> professionnelle  
 sous statut scolaire       sous statut d'apprenti
- 1<sup>re</sup> année de CAP  
 sous statut scolaire       sous statut d'apprenti

À ..... le .....

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au professeur principal de la classe pour le ...../...../.....

1 Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs.

Les données personnelles relatives à l'orientation figurant dans cette fiche sont enregistrées pour une durée de un an afin de permettre au professeur principal et au chef d'établissement de suivre la procédure et à des fins statistiques pour les services départementaux de l'éducation nationale. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent, de droits d'accès et de rectification. Ces droits s'exercent auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé.

**Deuxième trimestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION**

*Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux*

**Le passage en :**

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR  Favorable  Défavorable  Réservé
- 2<sup>de</sup> professionnelle  Favorable  Défavorable  Réservé
- 1<sup>re</sup> année de CAP  Favorable  Défavorable  Réservé

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :

.....

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

.....  
 .....  
 .....

***Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3<sup>e</sup> trimestre / 2<sup>d</sup> semestre.***

**RETOUR DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L'ORIENTATION**

**J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.**

À ..... le .....

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au professeur principal de la classe pour le ...../...../.....

**Troisième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s) d'orientation**

**Nous demandons pour la rentrée prochaine :**

**Le passage en :**

*classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)*

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR
- 2<sup>de</sup> professionnelle
  - sous statut scolaire
  - sous statut d'apprenti
- 1<sup>re</sup> année de CAP
  - sous statut scolaire
  - sous statut d'apprenti

À ..... le .....

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au professeur principal de la classe pour le ...../...../.....

Troisième trimestre : **PROPOSITION(S) D'ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE**

*Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux*

**Le passage en :**

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR  Oui  Non
- 2<sup>de</sup> professionnelle  Oui  Non
- 1<sup>re</sup> année de CAP  Oui  Non

Observations du conseil de classe :

.....

Dispositif de mise à niveau conseillé

Proposition du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :

.....

À ..... le ..... Signature du chef d'établissement

**RÉPONSE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L'ORIENTATION**

**Nous acceptons** la proposition du conseil de classe suivante :

.....  
Celle-ci devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement.

**Nous n'acceptons aucune** des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement

Téléphone : .....avant le .... / .... / .....

À ..... le .....

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au professeur principal de la classe pour le .... / .... / .....

### ENTRETIEN AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT SUR L'ORIENTATION

Après entretien avec les représentants légaux le ...../...../..... ,  
la décision d'orientation retenue est : .....

Motivation de la décision si elle n'est pas conforme à la demande des représentants légaux :

.....  
.....  
.....  
.....

À ..... le .....  
Signature du chef d'établissement

### RÉPONSE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L'ORIENTATION suite à l'entretien avec le chef d'établissement

- Nous acceptons** la décision du chef d'établissement.
- Nous n'acceptons pas** la décision du chef d'établissement et demandons le **maintien dans le niveau de la classe d'origine**.
- Nous n'acceptons pas** la décision du chef d'établissement et faisons **appel**.

Rappel de la réglementation concernant la procédure d'appel :

- vous disposez d'un délai de trois jours ouvrables à compter de la réception de la notification pour faire appel de la décision ;
- les parents de l'élève ou l'élève majeur qui en ont fait la demande écrite auprès du président de la commission d'appel (le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant), ainsi que l'élève mineur avec l'accord de ses parents, sont entendus par celle-ci. Ils peuvent adresser au président de la commission d'appel tous documents susceptibles de compléter l'information de cette instance ;
- les décisions prises par la commission d'appel valent décisions d'orientation définitives ;
- lorsque la décision d'orientation définitive n'obtient pas l'assentiment des représentants légaux de l'élève ou de l'élève majeur, ceux-ci peuvent demander le maintien dans le niveau de la classe d'origine pour la durée d'une seule année scolaire.

À ..... le .....

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au chef d'établissement pour le ...../...../.....

*Les données personnelles relatives à l'orientation figurant dans cette fiche sont enregistrées pour une durée de un an afin de permettre au professeur principal et au chef d'établissement de suivre la procédure et à des fins statistiques pour les services départementaux de l'éducation nationale. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent, de droits d'accès et de rectification. Ces droits s'exercent auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Recteur auquel l'établissement de scolarisation de l'élève est rattaché.*

